

Pièce jointe 7

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

Source : GNAT ingénierie



Demande d'autorisation environnementale



Régularisation du site Sedan (08)

CERFA N°15964*03

Pièce jointe 7

Note de présentation non technique du projet

Version 01 | Juin 2025

Dossier réalisé avec le concours de



Pôle Technologique Henri Farman - 10, rue Clément Ader - BP 1018 - 51685 REIMS cedex 2

Tél. : 03 26 82 32 55 - Fax : 03 26 82 37 46 - E-mail : info@gnat.fr - Site : www.gnat.fr

Identifiant TVA : FR 23307 047 522 - SIRET 307 047 522 00023 - APE 7112 B - SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 225 000 Euros

1	Objectif du dossier.....	2
2	LOCALISATION DE L'INSTALLATION	2
3	SITUATION CADASTRALE	3
4	Situation administrative	3
4.1	Classement au titre de la nomenclature R122-2 (code de l'environnement).....	4
4.2	Classement au titre des autres nomenclatures	4
	• Nomenclature eau	4
	• Nomenclature des ICPE.....	4
	- Régime de classement.....	4
	- Classement au titre du régime Seveso	5
5	Organisation du site.....	6
5.1	Description générale	6
5.2	Organisation du site	8
	- Description du bâti	8
	- Aménagements extérieurs	8
6	FONCTIONNEMENT du site.....	9
6.1	Réception et tri des matériaux.....	9
6.2	Enlèvement des matériaux	10

1 OBJECTIF DU DOSSIER

La société PONCELET Recyclage est spécialisée dans la récupération de métaux, fers, ferrailles, déchet d'équipements électroniques et de batteries usagées. Ces apports sont stockés à l'intérieur de 2 bâtiments.

Les quantités de produits reçus ayant augmenté au fil du temps, le site de stockage nécessite une régularisation administrative.

En effet, le seuil de la rubrique 2710.1 pour le stockage des batteries usagées a été franchi ce qui nécessite de la classer sous le régime de l'autorisation.

Le présent dossier s'inscrit donc dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement et de ses articles R181-1, R181-12 et suivants.

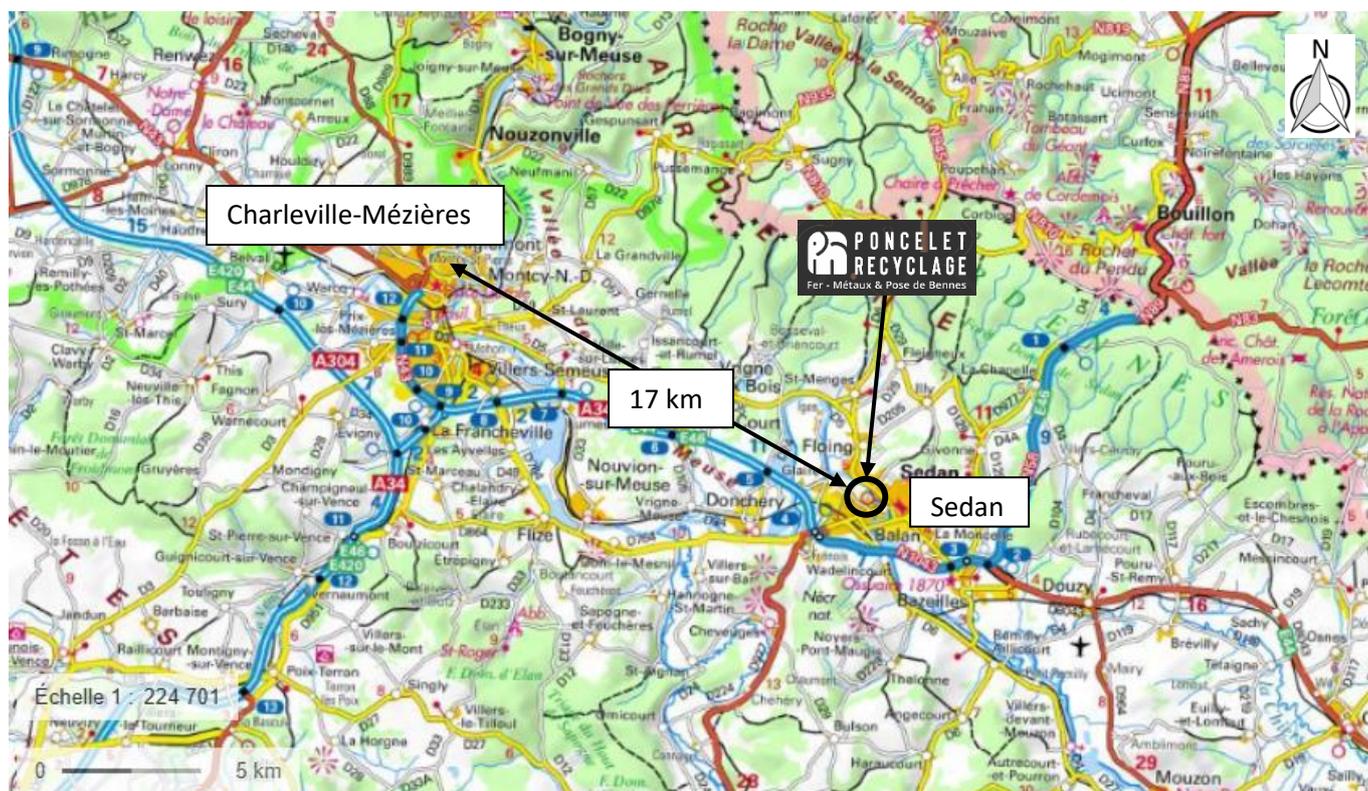
Cette installation s'est implantée dans une ancienne usine de fibres textiles et ne fait pas l'objet d'une demande de permis de construire.

2 LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Source : Géoportail.gouv.fr

Le terrain du projet faisant l'objet du présent dossier est implanté sur le territoire communal de Sedan (08). La commune est située à 17 km à l'est de Charleville-Mézières.

Un plan de situation ainsi que le tracé du projet sur un relevé cadastral sont joints ci-après :



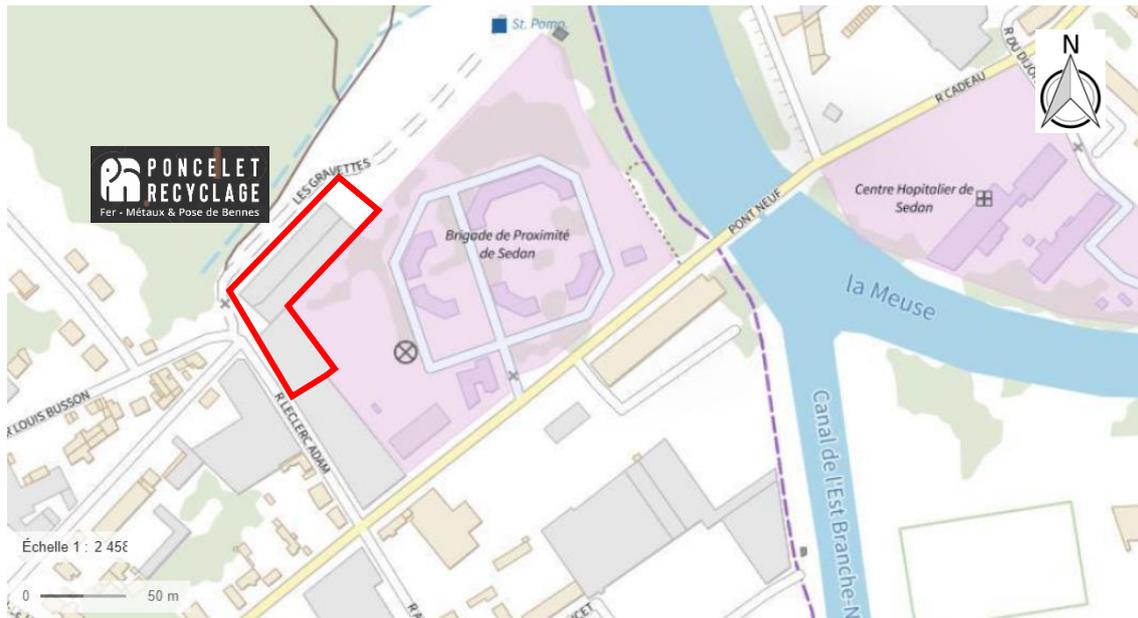
LOCALISATION DE LA COMMUNE

ECHELLE NON CONTRACTUELLE – MARS 2025

Source : geoportail.gouv.fr

Le terrain se développe dans la partie Ouest du territoire communal, en lieu et place d'une ancienne filature de fibres textiles synthétiques : FIBREX – FELT INDUSTRIES S.A.

La carte ci-après matérialise son emplacement.



LOCALISATION DU TERRAIN
Échelle non contractuelle – Mars 2025

3 SITUATION CADASTRALE

Le projet se développe sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	Parcelles	Superficie (en m ²)	Superficie totale (en m ²)
SEDAN	BE	183	1662	4126
	BE	185	1272	
	BH	743	1192	

Les parcelles nécessaires au projet sont déjà occupées par une partie des installations et des bâtiments qui auparavant abritaient les activités de l'usine Fibrex.

Les surfaces mises en jeu représentent :

- 200 m² de voirie et parking,
- 3 042 m² de constructions existantes,
- 884 m² de zone perméable ou d'espaces verts.

Le site est utilisé sans modification du bâti, il n'a pas fait l'objet d'une demande de permis de construire.

4 SITUATION ADMINISTRATIVE

Le site est concerné par la régularisation administrative de ses activités. Il s'est implanté dans un bâti existant (ancienne usine de confection de fibres textiles). Il dispose déjà d'un arrêté préfectoral pour l'exploitation de ses activités soumise sous le régime déclaratif de la nomenclature des installations classées.

La société PONCELET Recyclage exploite cette installation à ce jour de transit de déchets métalliques via sa déclaration ICPE réalisée le 12/02/2024 sous la rubrique 2713 (surface de transit de 999 m²).

4.1 CLASSEMENT AU TITRE DE LA NOMENCLATURE R122-2 (CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

La rubrique de la nomenclature de l'article R122-2 du code de l'environnement est répertoriée dans le tableau ci-après :

Catégorie de projet	Intitulé de la rubrique	Projet soumis à examen au cas par cas
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Rubrique 2710.1 à autorisation

Le projet fait l'objet d'un dossier d'examen au cas par cas envoyé le 27/02/2025.

4.2 CLASSEMENT AU TITRE DES AUTRES NOMENCLATURES

- Nomenclature eau

Le site n'est pas soumis à déclaration pour les rubriques de la nomenclature Loi sur l'Eau de l'article R214-1 du code de l'environnement :

Rubrique	Alinéa	Désignation de l'activité	Caractéristiques du projet	Situation administrative
2.1.5.0.	2	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha	Surface du bassin naturel intercepté : 0 m ² Surface du projet : 4 126 m ² Surface totale : 0,4126 ha	Non classé

Il est à noter qu'il n'y a pas de bassin versant intercepté du fait de l'anthropisation du site situé au cœur de la ville de Sedan sur une friche industrielle.

- Nomenclature des ICPE

- Régime de classement

Sont répertoriées dans le tableau en page suivante, les rubriques de la nomenclature de l'article R511.9, Livre V, titre 1er du code de l'environnement.

Le site est déjà déclaré pour la rubrique 2713 à déclaration, dossier envoyé en date du 12 février 2024.

Rubrique	Désignation de l'activité	Situation projetée	RA (en km)
2710.1	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets. (A-1) 1. Collecte de déchets dangereux La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 7 t	L'installation collecte au maximum une quantité de 22 tonnes de batteries usagées (équivalent à 2 bennes de collecte) 22 tonnes Autorisation	1
2710.2	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets. (E) 2. Collecte de déchets non dangereux Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : a) Supérieur ou égal à 300 m ³	L'installation collecte au maximum une quantité de 3115 m ³ de ferrailles et métaux Enregistrement	/
1532	Bois ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et mentionnés à la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public	Stockage de palettes pour les besoins logistiques Volume de 100 m ³ environ Non classée	/
2663	Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510	Stockage de pneus et chambres à air, éléments plastiques (réflecteurs, poignées, sacs, pédales, garde-boues...) Volume de 300 m ³ environ Non classée	/

RA : Rayon d'affichage

Le projet est soumis à autorisation au titre de la réglementation des installations classées.

- Classement au titre du régime Seveso

Source : <https://seveso3.din.developpement-durable.gouv.fr/calcul>

Cliquez sur une ligne pour la sélectionner. Afficher 25 éléments													Rechercher	
Substance	Quantité en tonnes	Etat physique	N° CAS	déchet	Rubrique principale	Seuil haut associé	Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)	Seuil Bas associé	Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)	Actions
GNR	1.2	Liquide	68334-30-5	Non	4511	500.0t	0.00002	0.0024		200.0t	0.00024	0.006		<input type="checkbox"/> Modifier <input checked="" type="checkbox"/> Supprimer

Affichage des éléments 1 à 1 sur 1 éléments.

Précédent Suivant

Total haut			Total bas		
Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)	Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)
0.0		0.002	0.0		0.006

Le site ne sera pas classée Seveso.

5 ORGANISATION DU SITE

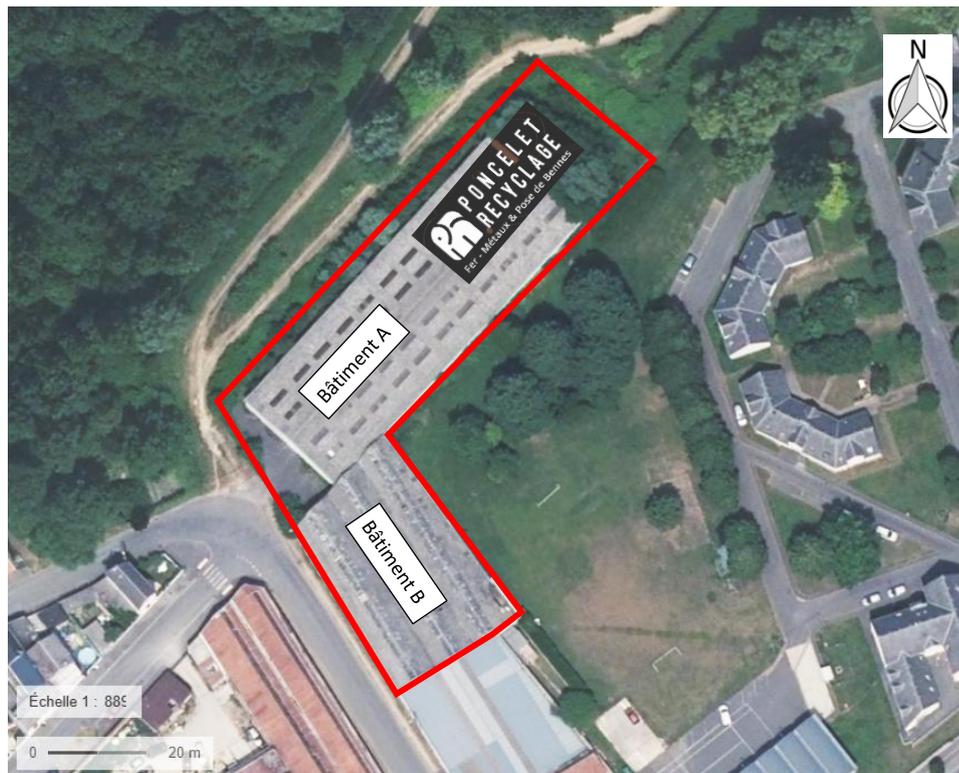
5.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le projet concerne l'utilisation d'anciens bâtiments industriels (en particulier la partie réservée aux stockages et expéditions) afin de réceptionner, trier, stocker et expédier des matériaux de types métaux (ferrailles, aluminium, zinc, cuivre...etc) et batteries au plomb. L'exploitation du site ne fait pas l'objet de modification ni d'extension du bâti déjà présent. Le site se compose de 2 bâtiments regroupant l'ensembles des activités qui s'effectuent à l'intérieur des bâtiments.

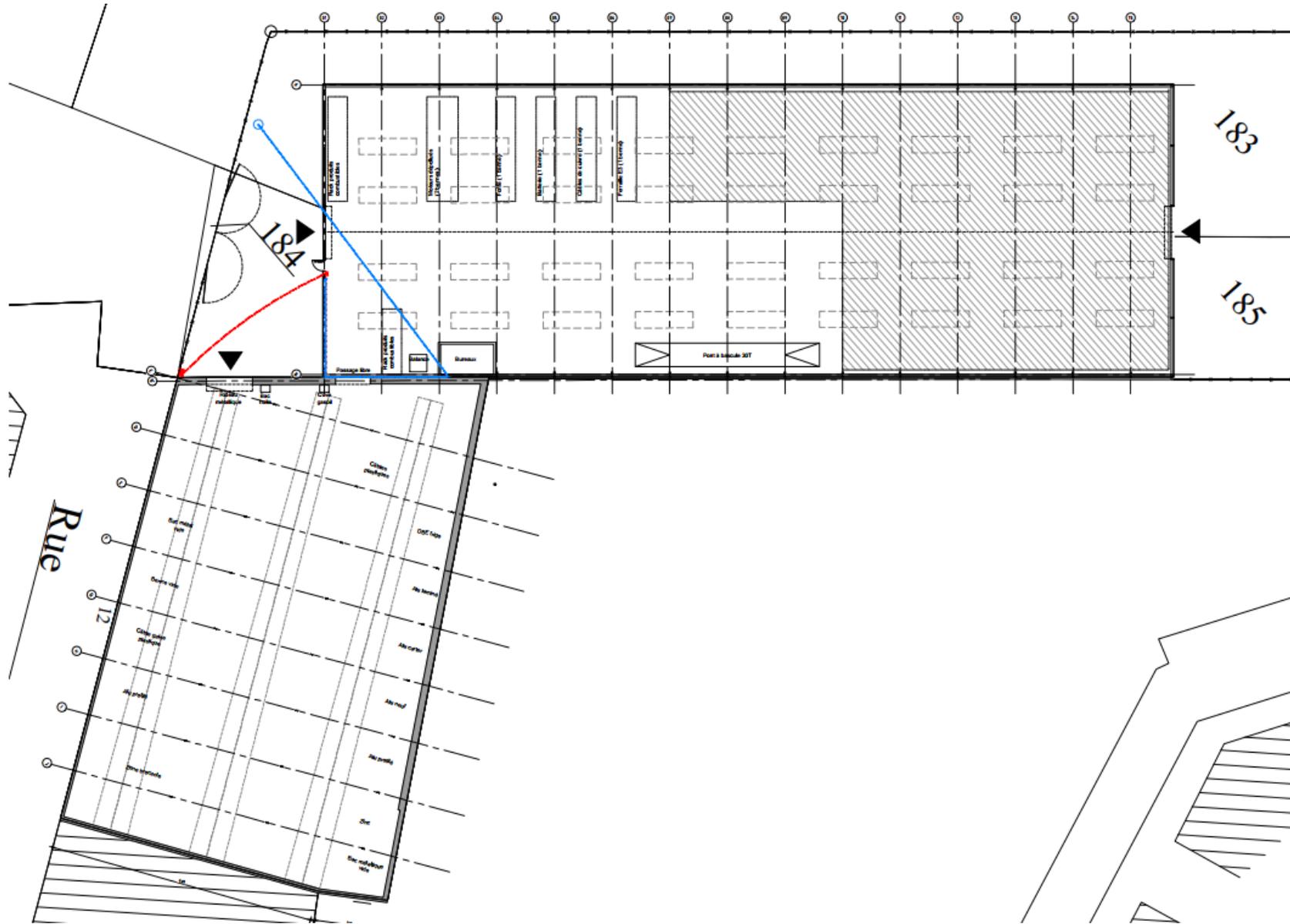
Le bâtiment A accueille les opérations de réception et d'expédition des matériaux, de stockages des batteries et des divers matériaux et ferrailles ainsi que l'espace de bureaux.

Le bâtiment B accueille les zones de stockages (essentiellement d'aluminium, zinc et benne, caissons de stockage), la zone de maintenance et la zone de distribution de carburant et sa cuve.

La perspective ci-après présente l'implantation du site :



Vue aérienne du projet
Mars 2025



PLAN MASSE DU PROJET
ECHELLE NON CONTRACTUELLE – MARS 2025

5.2 ORGANISATION DU SITE

- DESCRIPTION DU BÂTI

Le site est constitué de 2 bâtiments A et B qui communiquent l'un avec l'autre par une ouverture non munie d'une porte. Le site est accessible depuis la rue Leclerc Adam à Sedan.

Le bâtiment A est un bâtiment d'environ 1850 m² composé sur la totalité de sa surface d'une dalle étanche en béton. La structure du bâtiment est constituée de poutres en acier et de murs en parpaing de 2 m de hauteur surmonté d'un bardage métallique simple peau sur le reste de la hauteur. Seule la partie de murs commune aux 2 bâtiments est en briques maçonnées sur toute la hauteur.

La toiture du bâtiment est composée de tôles en fibrociment. Il y a une porte sectionnelle en façade Ouest et une ouverture avec le bâtiment B. On y trouve l'espace bureaux/réception qui contient le bureau et des toilettes. Cette espace de 12 m² (4m / 3 m) et réalisé en murs en parpaings surmontés d'un crépi en béton projeté.

Le bâtiment B est un bâtiment de 1192 m² composé sur la totalité de sa surface d'une dalle étanche en béton. La structure du bâtiment est constituée de poutres en acier et de murs en briques maçonnées ou en parpaings sur toute la hauteur.

La toiture du bâtiment est composée de tôles en fibrociment. Il y a une porte sectionnelle en façade Nord et d'une ouverture avec le bâtiment A.

L'ensemble des 2 bâtiments représente une surface d'environ 3 042 m².

- AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Le site intègre un espace extérieur imperméabilisé permettant l'accès direct à l'entrepôt via la porte sectionnelle présente en façade Ouest du bâtiment A. Cet espace permet de faire stationner au maximum 4 véhicules légers et une benne métallique.

Des espaces verts sont présents à l'arrière du bâtiment A.

ESPACES ET EQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le site ne pourra pas être contourné sur la totalité de son périmètre par les services d'intervention et de secours.

Un chemin piéton permet l'accès à l'arrière du bâtiment A.

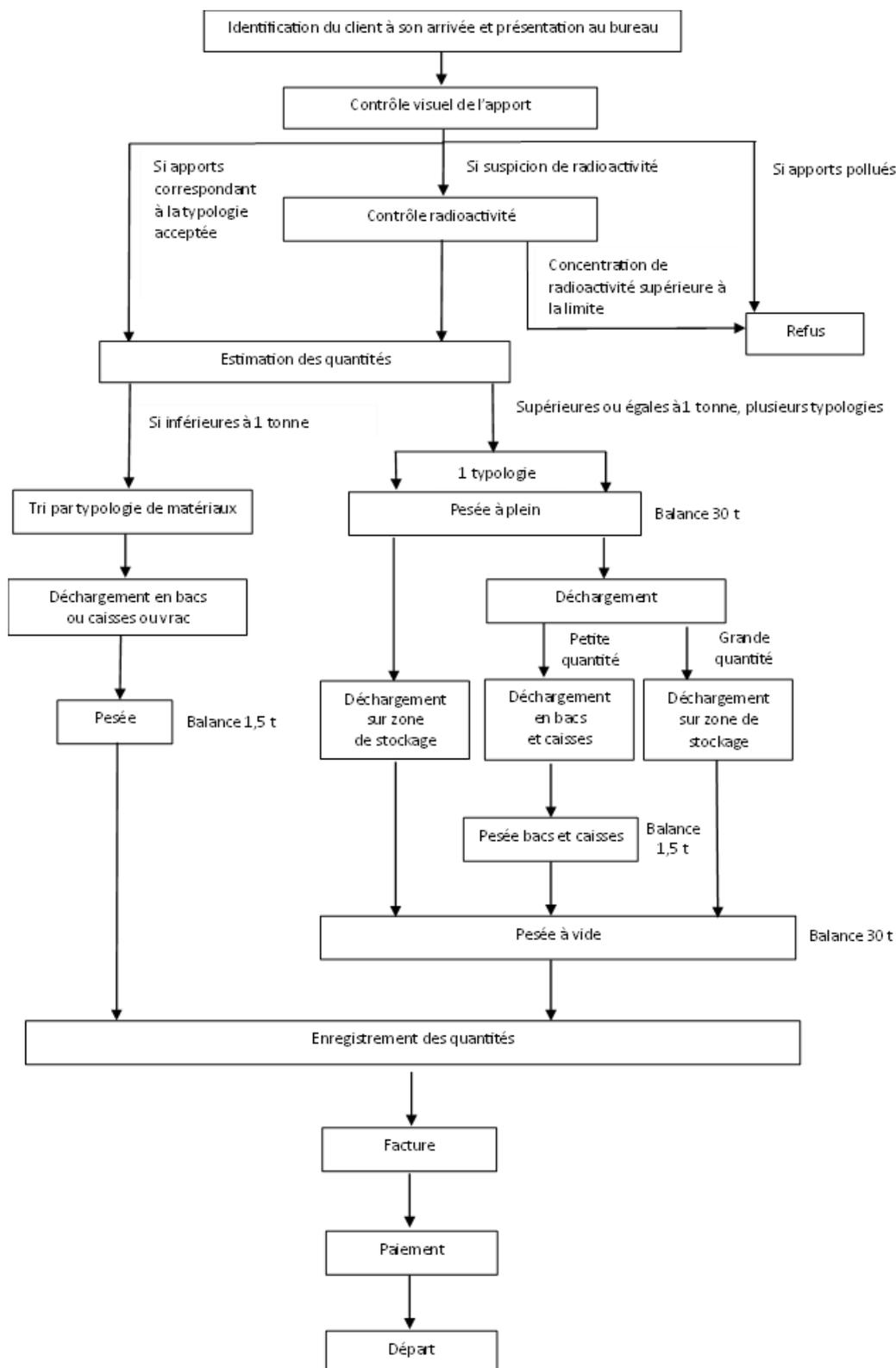
2 poteaux incendie sont présents : 1 boulevard Chanzy à 150 m (débit maxi de 163 m³/h) et l'autre à l'angle des rues Vesseron Lejay et Labreteche à 270m du site (débit maxi de 147 m³/h).

6 FONCTIONNEMENT DU SITE

6.1 RÉCEPTION ET TRI DES MATÉRIAUX

L'activité du site est la réception de matériaux par apport volontaire des clients de la société PONCELET Recyclage. L'ensemble des clients sont répertoriés dans un fichier clients. Cet enregistrement est obligatoire, chaque nouveau client (particulier) doit présenter une pièce d'identité. Concernant l'apport par des sociétés, un contrat est établi ou un enregistrement sur la base de données aussi réalisé.

Le synoptique ci-dessous résume les différentes étapes lors l'apport de matériaux par un client :



6.2 ENLÈVEMENT DES MATÉRIAUX

L'opération d'enlèvement des matériaux est réalisée par une société spécialisée et agréée choisie par la société PONCELET Recyclage. Ces prestataires sont spécialisés dans le traitement des matériaux de types fer, métaux et batteries.

Le synoptique ci-dessous résume les différentes étapes de l'enlèvement des matériaux par un prestataire :

